

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 06029110731 du 31.07.2011 mis à jour le

Adresse de l'immeuble 5004 ROUTE DU COLLEGE code postal ou Insee 06670 commune ST MARTIN DU VAR
SECTIONS A 2200-2201-2202-2203-2204-2205-2206 B 742

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N ¹ oui ☒ non ☐
prescrit anticipé approuvé ☒ date

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres PPR FEUX & TERRAIN

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui ☐ non ☒
² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N ¹ oui ☐ non ☒
prescrit anticipé approuvé ☒ date

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations ☒ autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui ☐ non ☒
² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M ³ oui ☐ non ☒
prescrit anticipé approuvé date

³ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
mouvement de terrain autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM ⁴ oui ☐ non ☒
⁴ Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé ⁵ oui ☐ non ☒

⁵ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique effet thermique effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui ☐ non ☒

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui ☐ non ☐

> L'immeuble est situé en zone de prescription ⁶ oui ☐ non ☐

⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'obligation légale de débroussaillage

> L'immeuble se situe dans le périmètre avec obligation de débroussaillage **oui** ☒ **non** ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en
zone 1 ☐ **zone 2** ☐ **zone 3** ☐ **zone 4** ☒ **zone 5** ☐
très faible faible modérée moyenne forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 **oui** ☐ **non** ☒

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) **oui** ☐ **non** ☒

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente **oui** ☐ **non** ☐

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

PPR FEUX: propriété située dans une zone non réglementée.

PPR TERRAIN: propriété située dans une zone non réglementée.

PPR INONDATION: propriété située hors périmètre.

Exposition au retrait-gonflement des argiles : propriété située dans une zone d'aléa fort. (préalablement à tout projet de construction, l'immeuble est soumis à une étude géotechnique)

Plan d'exposition au bruit: La commune n'est pas située dans le périmètre.

vendeur / bailleur

LE CLOS FLORA

date / lieu

Le 07/07/2026

NICE

acquéreur / locataire

DI RUSSO

Cabinet TOMBAREL

Urbaniste

cabinet-tombarel.com

18, Rue du Congrès - 06000 NICE

Tél. 04 93 88 15 20 - Fax 04 93 16 10 97

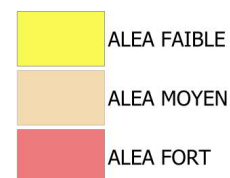
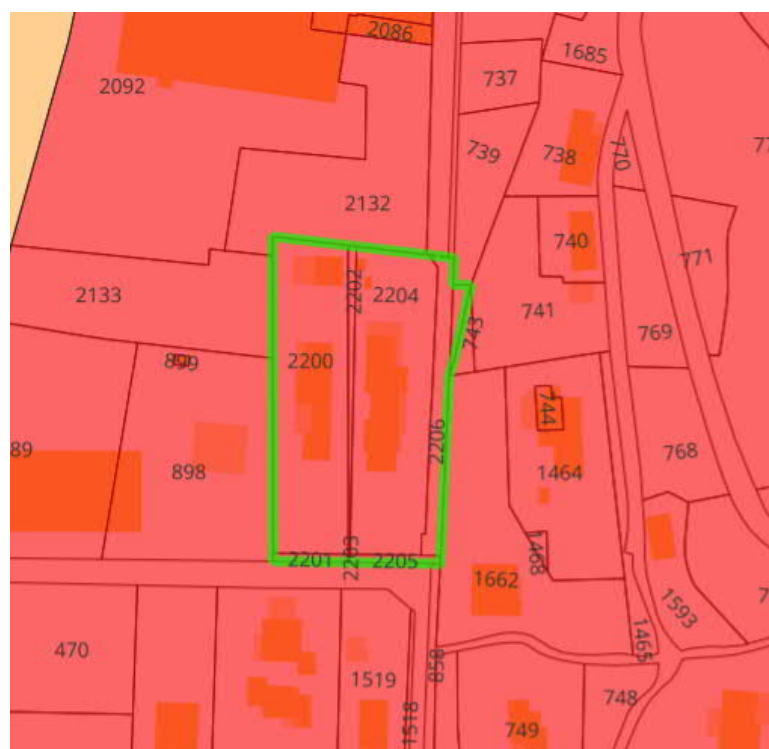
Siret 795 778 192 0001 - APE 7111Z

R.C.P. AXA 5012 834 604

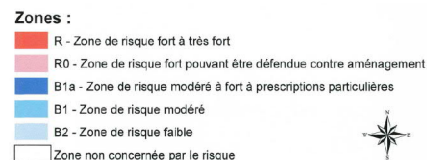
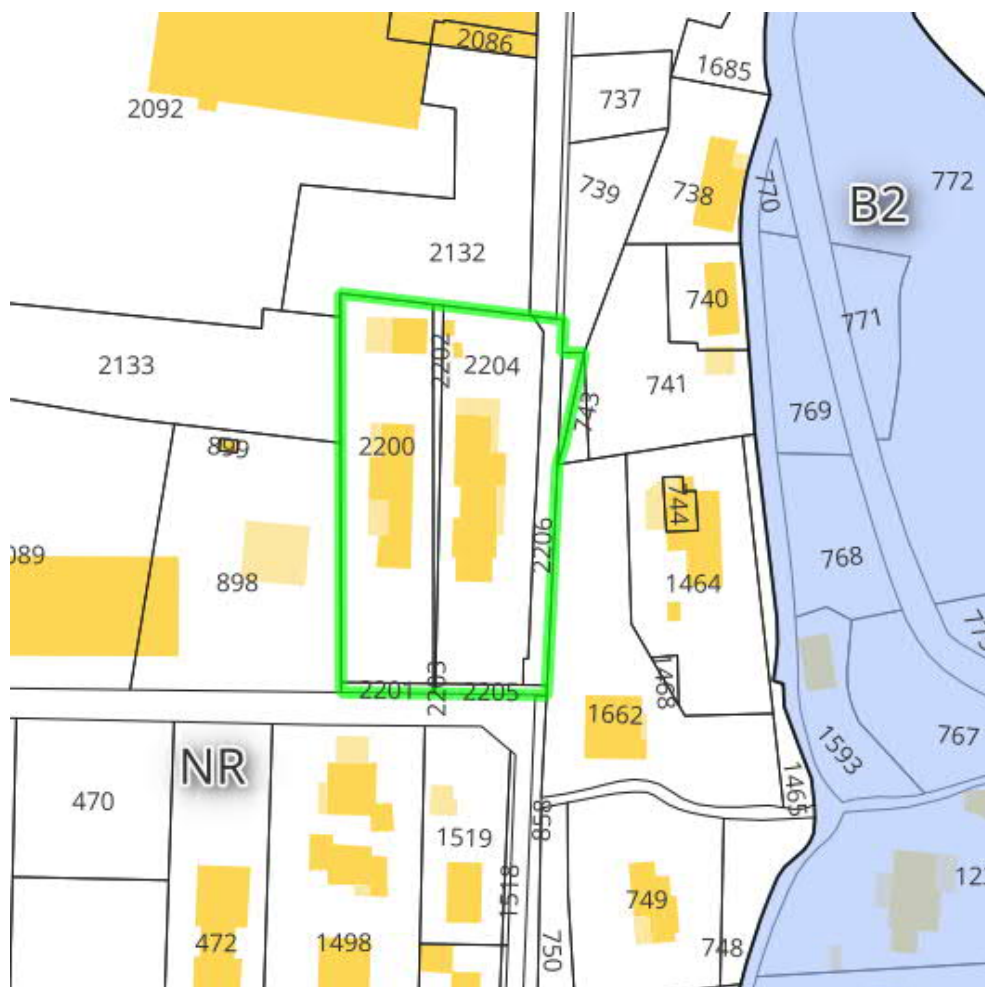
information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols,
pour en savoir plus... consultez le site Internet :

www.georisques.gouv.fr

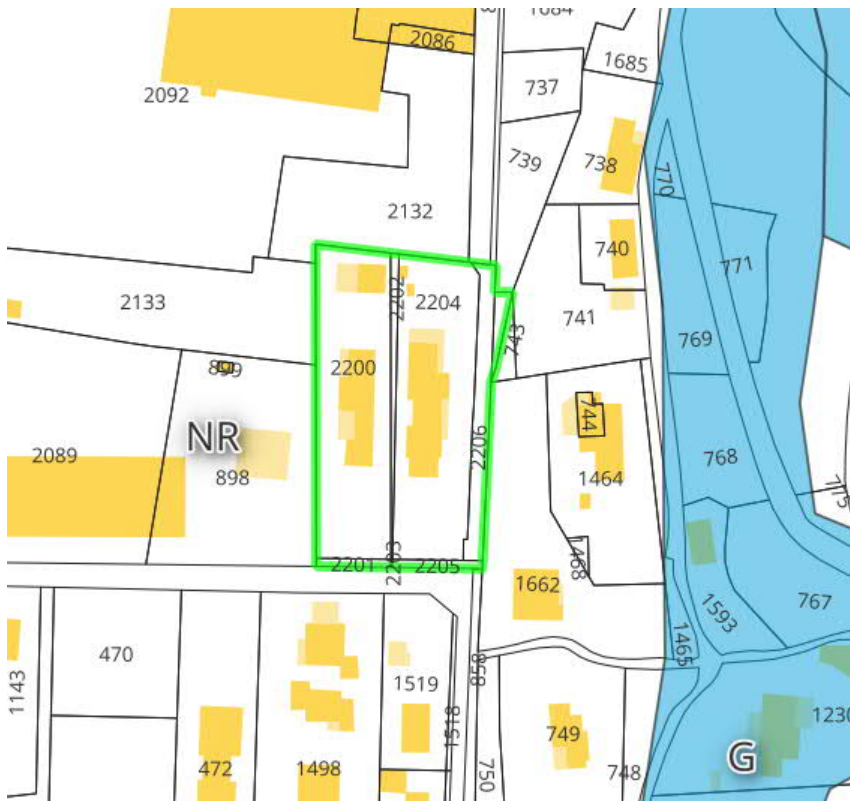
RETRAIT GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX



PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INCENDIES DE FORET



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN



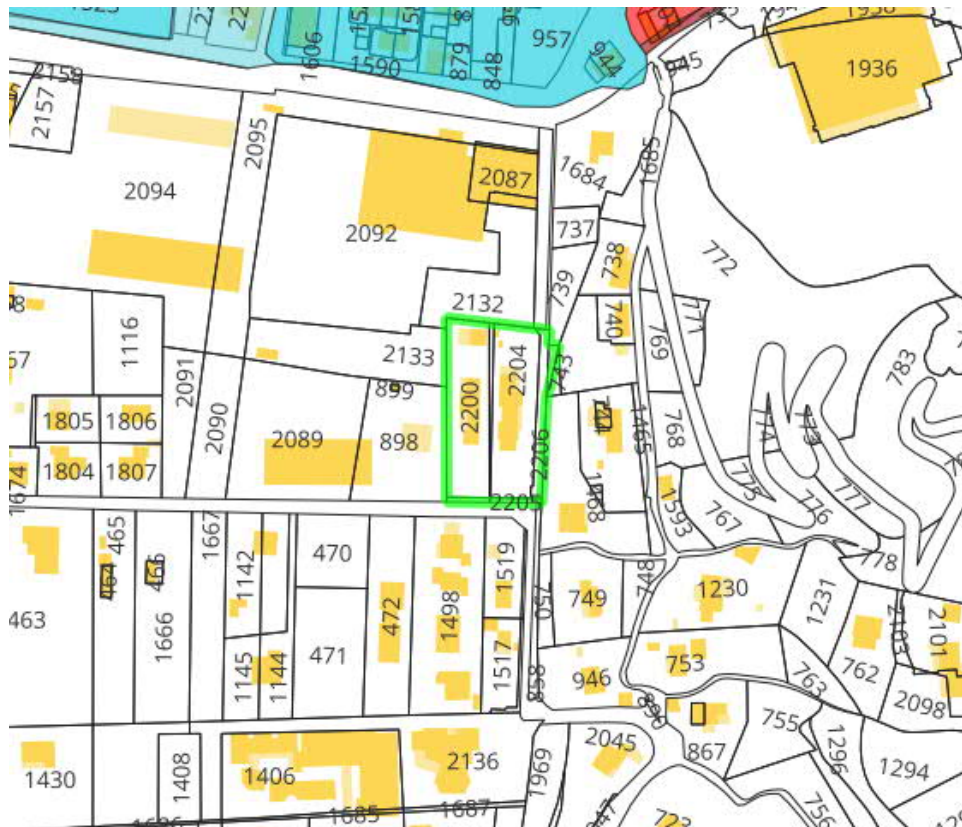
ZONE ROUGE : R : Aléa de chutes de blocs et/ou de pierres uniquement
R* : Présence d'au moins un autre aléa que la chute de blocs et/ou de pierres

ZONE BLEUE : Eb : Eboulement en masse, de blocs ou de pierres
G : Glissement de terrain
R : Ravinement
S : Reptation
E : Effondrement
A : Affaissement

* : niveau d'aléa > à 3
cf règlement (pièce n°3)

NE : ZONE NON EXPOSEE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION



ZONES ROUGES			
	Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel
R1	Urbanisée ou pas	Fort à très fort	Nul à très fort
R2	Non urbanisée	Faible à modéré	Nul à très fort
R0	Le minor endigut du Vlar et zones d'écoulement principal des vallées et canaux		
R3	Bande de recul à l'arrière des digues et des berges		

ZONES BLEUES			
	Urbanisation de la zone	Niveau de l'aléa de base	Niveau de l'aléa exceptionnel
B1	Urbanisée	Faible	Nul à modéré
B2	Urbanisée	Modéré	Nul à modéré
B3	Urbanisée	Faible	Fort à très fort
B4	Urbanisée	Modéré	Fort à très fort
B5	Urbanisée ou pas	Nul	Faible à modéré
B6	Urbanisée ou pas	Nul	Fort à très fort

SAINT-MARTIN-DU-VAR

**Information sur les risques naturels prévisibles et les risques technologiques
pour l'application du I et du II de l'article L.125-5 du code de l'environnement**

Annexe à l'arrêté préfectoral n° IAL0[6126]060203 du 3 février 2006 mis à jour le 31 juillet 2011

1. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn) :

Le territoire de la commune est concerné par un ou plusieurs PPRn: Oui [x] Non []

Elaboration du PPRn	Prescription	24/12/1999	Opposabilité immédiate		Approbation	18/04/2011	
1re évolution du PPRn	Prescription		Opposabilité immédiate		Approbation		
* procédure de révision ou de modification du plan approuvé							
Nature du ou des risque(s) pris en compte							
Inondation(et/ou crue torrentielle)	☒	Mouvement de terrain	☐	Avalanche			☐
Incendies de forêt	☐	Séisme	☐				
Documents de référence							
Arrêté préfectoral de prescription	☐	Périmètre d'étude du PPRn	☒				
Dossier de PPRn	☒	Carte de l'historique des incendies de forêt	☐				
Extrait des document de référence							
Périmètre d'étude du PPRn	☒	Rapport de présentation	☒	Carte de l'historique des incendies de forêt			☐
Plan de zonage réglementaire	☒	Règlement	☒				

Elaboration du PPRn	Prescription	07/02/2006	Opposabilité immédiate		Approbation	01/10/2008	
1re évolution du PPRn	Prescription		Opposabilité immédiate		Approbation		
* procédure de révision ou de modification du plan approuvé							
Nature du ou des risque(s) pris en compte							
Inondation(et/ou crue torrentielle)	☐	Mouvement de terrain	☒	Avalanche			☐
Incendies de forêt	☐	Séisme	☐				
Documents de référence							
Arrêté préfectoral de prescription	☐	Périmètre d'étude du PPRn	☒				
Dossier de PPRn	☒	Carte de l'historique des incendies de forêt	☐				
Extrait des document de référence							
Périmètre d'étude du PPRn	☒	Rapport de présentation	☒	Carte de l'historique des incendies de forêt			☐
Plan de zonage réglementaire	☒	Règlement	☒				

Elaboration du PPRn	Prescription	16/12/2003	Opposabilité immédiate		Approbation		
1re évolution du PPRn	Prescription		Opposabilité immédiate		Approbation		
* procédure de révision ou de modification du plan approuvé							
Nature du ou des risque(s) pris en compte							
Inondation(et/ou crue torrentielle)	☐	Mouvement de terrain	☐	Avalanche			☐
Incendies de forêt	☒	Séisme	☐				
Documents de référence							
Arrêté préfectoral de prescription	☒	Périmètre d'étude du PPRn	☒				
Dossier de PPRn	☐	Carte de l'historique des incendies de forêt	☐				
Extrait des document de référence							
Périmètre d'étude du PPRn	☒	Rapport de présentation	☐	Carte de l'historique des incendies de forêt			☐
Plan de zonage réglementaire	☐	Règlement	☐				

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques technologiques (PPRt) :

Le territoire de la commune est concerné par un ou plusieurs PPRt: Oui [] Non [x]

3. Situation de la commune au regard du zonage sismique réglementaire :

En application des articles R.563-4 et D.568-8 du code de l'environnement, la commune est située dans une zone de sismicité* :

Zone 1 ☐ Zone 2 ☐ Zone 3 ☐ Zone 4 ☒ Zone 5 ☐ Zone 6 ☐

* zone 1 : sismicité très faible ; zone 2 : sismicité faible ; zone 3 : sismicité modérée ; zone 4 : sismicité moyenne ; zone 5 : sismicité forte

ARRETE DE CATASTROPHES NATURELS PRIS SUR LA COMMUNE

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 5

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0000770A	05/11/2000	06/11/2000	19/12/2000	29/12/2000
INTE1934128A	23/11/2019	24/11/2019	28/11/2019	30/11/2019
INTE2026671A	02/10/2020	03/10/2020	07/10/2020	08/10/2020
INTE2031566A	20/12/2019	21/12/2019	23/11/2020	03/12/2020

Tempête : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19821215	06/11/1982	10/11/1982	15/12/1982	22/12/1982